



PORTE DU COL
DU PETIT SAINT-BERNARD

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2025/007/002

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 octobre, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Romain BOUVET, Corentin BOUCHER, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Michèle FERRARIS, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ.

Absents excusés : Christelle BRIU, Christine CLEMENT (pouvoir à Alain MARGUERETTAZ), Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY, Marie-Claude SORREL.

Secrétaire de séance : Mathieu LECLERCQ

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents :** 13 - **Votants :** 14

Date de la convocation : le 1^{er} octobre 2025

Date de publication : 9 octobre 2025 au 9 décembre 2025

OCTROI D'UN MANDAT SPECIAL POUR LE CONGRES DES MAIRES

Le 107^{ème} congrès national des Maires et Présidents d'Intercommunalités de France se tient à Paris - Porte de Versailles du 18 au 20 novembre 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- ➔ **D'APPROUVER** l'octroi d'un mandat spécial à 2 élus pour la représentation de la Commune au 107^{ème} congrès national des Maires et Présidents de communautés de France,
- ➔ **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais de transports et d'hébergement sur proposition d'un état de frais et des justificatifs, conformément à l'article 2123-18 du CGCT,
- ➔ **D'AUTORISER** le Maire à signer toute pièce issue des présentes.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Mathieu LECLERCQ